

Etaient présents : BOUYALA R. – MORENO P. – MORENO M. – THIEFFRY F. – CARON D. – COLIN C. – D'HONT V. – LECOINTE H. – LEROY-THEOLAS C. – SIRE G.

Absents excusés : MAURRAS F. – DISCHAMP-LENAIN L.
Absents : BIAU C. – POUCHAIN K.

Mme Martine MORENO est désignée secrétaire de séance.

Une procuration est régulièrement enregistrée (M. Frédéric THIEFFRY à M. Fabrice MAURRAS).

A- Approbation du Procès-Verbal de la séance du 1^{er} octobre 2019

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

1. Modification du dossier d'enquête préalable à la DUP ZAC La Pinède

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 26 novembre 2018 lançant la procédure de DUP sur le périmètre de la ZAC de la Pinède et l'approbation du dossier d'enquête préalable pour lequel des modifications ont été demandées par les services de l'Etat.

Le Conseil approuve les propositions de modifications qui ont été examinées et validées par les services de la DDTM.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

2. Dossier de réalisation ZAC La Pinède

Monsieur le Maire rappelle que le dossier de création de la Z.A.C « La Pinède » a été approuvé en 2017 par le Conseil Municipal et qu'il convient aujourd'hui d'approuver le dossier de réalisation de la Z.A.C « La Pinède ».

Le conseil approuve le dossier de réalisation de la Z.A.C « La Pinède ».

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

3. Programme de réalisation des équipements publics ZAC La Pinède

Suite à l'approbation du dossier de création de la Z.A.C « La Pinède » et du dossier de réalisation de la ZAC « La Pinède », il convient maintenant d'approuver le programme des équipements publics de la ZAC ainsi que leurs modalités d'incorporation dans le patrimoine communautaire et leurs conditions de financement par l'aménageur.

Le Conseil d'approuve le programme des équipements publics de la ZAC « La Pinède ».

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

4. Avenant au Traité de concession ZAC La Pinède

Suite à l'approbation du dossier de création de la Z.A.C « La Pinède », la réalisation de celle-ci a été confiée à la société « TERRES DU SOLEIL » après une procédure de publicité et de mise en concurrence par délibération du 29 mars 2018.

Le Traité de concession d'Aménagement de la ZAC qui a été signé le 26 avril 2018 doit être modifié par un Avenant n°1 pour qu'il soit actualisé afin de tenir compte de l'approbation du dossier de réalisation et du programme des équipements à réaliser.

Le Conseil autorise M. le Maire à signer tous les documents afférents à cet avenant.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Fait à Lézignan-la-Cèbe,

Le 22 octobre 2019